



La Chambre Monégasque des NT mobilisée en faveur du développement de l'économie numérique

Un secteur en progression

Les nouvelles technologies sont à l'origine d'une révolution sociétale qui impacte tous les domaines, transformant à la fois nos modes de vie, nos moyens de communiquer et de diffuser l'information, ainsi que l'organisation des entreprises. À Monaco, les activités dématérialisées et autres activités de pointe à haute valeur ajoutée jouent aussi un rôle croissant dans l'économie du pays. Preuve en est : la progression enregistrée au 1^{er} trimestre 2016 par rapport au 1^{er} trimestre 2015 par le secteur de l'information et de la communication avec un chiffre d'affaires en hausse de 38,5 %, qui a notamment contribué à l'augmentation du chiffre d'affaires global de la Principauté (source IMSEE). Autres signes significatifs : la progression du nombre d'employeurs (+ 3,4 %) et du nombre d'emplois du secteur (+ 0,7 %).

Création de la Chambre

Sous l'égide de feu Christian Haneuse, la Chambre Monégasque des Nouvelles Technologies a été créée en 1998 pour représenter un secteur en pleine croissance et fédérer ses différents acteurs.

Elle regroupe aujourd'hui 37 entreprises monégasques exerçant une activité dans l'informatique au sens le plus large (infrastructures et réseaux, développement et distribution de logiciels et d'applications, négoce de matériels, mobilité, sécurité, dématique, solutions Cloud, collaboratives et d'e-commerce, agences web), les solutions de télécommunications, la formation, et toutes autres nouvelles technologies.

De multiples missions et actions

Dans le cadre de sa mission de défense des intérêts de la profession, la Chambre peut être amenée à rencontrer les autorités pour dialoguer, voire pour les sensibiliser sur des sujets importants pour le développement de l'écosystème technologique et numérique de la Principauté.

En veille permanente, elle suit de près les évolutions du secteur, pour informer, décrypter les tendances et les mutations technologiques, afin de mieux les faire connaître des instances officielles et des acteurs économiques lors des conférences qu'elle organise sur des thèmes (Green IT, Objets Connectés...) concernant toutes les entreprises.

Ainsi, elle a organisé le 23 juin 2016 une conférence débat pour réfléchir sur l'avenir du numérique. Christophe Pierre, Directeur de la Direction des Communications Electroniques, y est intervenu sur « *Les actions de l'Etat Monégasque pour la transformation numérique* ». Il a notamment expliqué que son département de tutelle, placé sous l'égide de Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, mise sur la Smart City. Il a évoqué les divers axes de ce dossier, avec notamment le lancement du site www.infochantiers.mc qui donne des informations en temps réel sur les chantiers en cours en Principauté, ou la normalisation des indicateurs en provenance des nouveaux capteurs installés dans le cadre de la Smart City. Il a également évoqué l'avancement du dossier lié à la dématique et à la confiance et précisé que Monaco ne sera pas en marge de la nouvelle Directive européenne eIDAS : les certificats européens et les signatures électroniques qui en découlent y seront reconnus. L'Agence Monégasque de Sécurité Numérique contribuera aussi dès la rentrée à développer cette confiance.

Pour expliquer en quoi consiste le LIFI, la Chambre avait aussi convié Rodolphe Michel, Secrétaire Général de l'Alliance pour le LIFI*. « *Le principe est que chaque point lumineux peut transmettre des données numériques au travers de son ampoule d'éclairage à LED, et est équipé d'un récepteur permettant une communication à double sens. Le LIFI ne remplace pas tous les réseaux mais permet dans certains cas de les décharger et de créer de nouveaux services* », a-t-il expliqué. Il a également détaillé les avantages et inconvénients de cette technologie, et insisté notamment sur ses applications dans les villes puisque le LIFI permet aux collectivités de créer des réseaux qu'elles contrôlent totalement et qui sont construits sur des moyens déjà à leur disposition.

La Chambre édite aussi ponctuellement des livres blancs. Ainsi, le 9 mai 2006, véritable précurseur sur le thème du télétravail, elle avait présenté devant les autorités et un ensemble d'institutions et d'entreprises monégasques, son ouvrage sur la mobilité et la sécurité. Ce fut l'occasion d'un petit déjeuner débat qui incluait les interventions d'Éric Bessi, alors Directeur du Travail et des Affaires Sociales, de Thierry Picco, alors Directeur Général du Département des Affaires Sociales et de la Santé, et de Sophie Bonhomme, Directeur juridique de la Fédération Patronale Monégasque (aujourd'hui dénommée Fédération des Entreprises Monégasques). Il y a dix ans, ce livre blanc analysait donc déjà les besoins des salariés nomades, les solutions technologiques alors disponibles, les aspects sociaux et juridiques liés à la mobilité des salariés, avec les évolutions de la loi monégasque en la matière, ainsi que les risques de sécurité inhérents.

Aussi, la Chambre se réjouit de l'adoption, le 29 juin 2016, de la loi relative au télétravail. Outre le fait que ce dispositif favorisera une organisation plus moderne du travail, il offrira aussi de multiples potentialités : gain de productivité pour les entreprises, diminution des besoins de surfaces de bureau, baisse de la consommation énergétique, gestion plus souple de l'emploi, réduction des déplacements domicile-travail pour les pendulaires et diminution du stress associé...

La Chambre est aussi à l'origine de la création du Groupe de Travail sur l'Economie Numérique (GTEN), qui a réuni l'Association des Directeurs Informatiques de Monaco, DataCenterMonaco, EuroCloud Monaco, FedISA Monaco et la Chambre autour de la rédaction du "*Guide du numérique*", préfacé par S.A.S. le Prince Souverain et officialisé fin 2014. Avec l'entrée en vigueur de la loi n° 1 383 du 2 août 2011, Monaco a intégré l'économie numérique dans son environnement juridique. En prenant l'exemple de la dématérialisation des contrats, ce guide, qui fournit un éclairage en matière de signature électronique, d'horodatage, d'archivage électronique, de gestion de la preuve, constitue aussi un outil susceptible d'aider les autorités quant aux évolutions à prévoir pour l'application de la loi et de ses prolongements.

Assemblée Générale

Le 23 juin, la Chambre a également tenu son Assemblée Générale annuelle. L'occasion de faire le bilan de l'exercice précédent, mais aussi de procéder au renouvellement du Bureau Syndical pour l'exercice 2016-2017. Une élection placée sous le signe du changement puisque trois nouveaux membres avaient fait acte de candidature : Karine Avila, Nicolas Baussart, Martin Peronnet. Après huit ans d'implication, Jean-Philippe Claret a passé la main à Eric Perodeau qui préside désormais la Chambre, soutenu par une équipe renouvelée et élargie, composée comme suit :

- Président : Eric Perodeau (MEDIA COMPUTERS),
- Secrétaire Général : Anthony Boira (MONACO INFORMATIQUE SERVICE),
 - Trésorier : Jean-Paul Sportes (NOEVA),
- Vice-président : Jean-Louis Oustrières (M.E.S. INTERNATIONAL),
 - Conseiller technique : Thierry Leray (TELIS),
- Conseiller pour la sécurité : Olivier Merlin (BLUE WAVE SOFTWARE),
 - Conseiller pour le numérique : Jean-Marc Rietsch (FISAM)
 - Conseillère : Karine Avila (GLOBAL IP SOLUTIONS),
 - Conseiller : Nicolas Baussart (URIEL),
 - Conseiller : Martin Peronnet (MONACO TELECOM)
- Président Honoraire à titre posthume : Christian Haneuse (GROUPE MICROTEK)



Pour plus d'informations : www.chambre-nt.mc

*Smart Lighting Alliance (SLA) : Association Française loi 1901 créée en 2014 pour développer l'exploitation de la technologie du LIFI.